Histoire de Perche

Autor(en): **Isabel, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **20 (1912)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-18388

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

quérir lui aussi son indépendance, il marchait de l'avant et plantait partout des arbres de liberté. Les députés des villes et des campagnes accouraient à Lausanne et faisaient la révolution de 1798.

(*A suivre*). B. DUMUR.

HISTOIRE DE PERCHE

(SUITE)

Si bien fait que fût le parchemin de Jn Ravays de 1344, il lui échappa, par une imprécision de style, une nouvelle matière à débat : Ollon et Ormont devaient «en halper ensemble». Chaque intéressé, plus tard, interpréta à sa façon ces deux mots accouplés d'une façon si équivoque. Sept ans s'étaient à peine écoulés que des scènes graves se passèrent. Jean Monruel, clerc de la Cour du vidomat d'Ollon, fut chargé de rédiger l'enquête. Ce sont ses notes, à l'état de brouillon en latin, que nous possédons (peut-être encore en partie seulement). Accompagné de Jaques Mistral et des gardiens attitrés de la communauté d'Ollon, qui étaient Michel Ly Ogiez et Mermet Dormont, un peu avant le 19 juillet 1372, Antoine de Stoupa, de St-Maurice, lieutenant du vidomne d'Ollon qui était Boniface Mota au nom du comte, — surprit 50 chevaux, juments, vaches et veaux pâturant sans gardien et causant des dégâts dans la juridiction d'Ollon. Depuis longtemps il y avait des rumeurs sur ces incursions, des publications avaient été faites à Ollon, le dimanche et aux vêpres, à l'église, à haute voix et devant tout le peuple, et cela déjà trois ou quatre mois auparavant, vers Pâques, comme cela se fait habituellement depuis trois ans. Il est probable qu'on avait dû faire ces publications à Ormont aussi. Ce troupeau de 50 têtes appartenait à Perret Voutier, Rolet des Planches et quelques autres hommes d'Ormont-Dessous la Joux. Ils avaient assurément encouru une amende.. Que fit de Stoupa ?

Il amena tout le troupeau en bas au Village d'Ollon, où Jn

Aymonat le vit arriver et en témoigna ; c'était le mardi 13 juillet. Cinq jours après, les deux hommes (du hameau) des Planches parurent à Ollon, en cour de justice, et durent fournir caution ; ils laissèrent même tout ou partie de ce bétail en garantie de leur promesse de venir en Justice à toutes les citations qui leur seraient faites ; s'ils ne s'y présentaient pas ils seraient passibles d'une amende de 60 sous mauriçois [1] ; mais Johannet de Pontverre, qui habitait Aigle, prit à sa charge, par écrit, cette caution pour ses hommes. Le 26 juillet, ceux-ci devaient comparaître pour la deuxième fois à 9 h.du matin; ni Rolet ni personne ne fut aperçu à Ollon... On l'appela trois fois à haute voix, porte ouverte, pour constater d'office qu'il n'était pas là, ce qui fut proclamé sur la rue et la place publique d'Ollon en présence du prêtre domp Guillaume de Lydes, de Perronet Cavelli et de Jaques Mistral, secrétaire de comte. Le coupable s'était donc mis en contumace Il est même question ici de toute la communauté d'Ormont. Prenant de pareilles proportions, l'affaire suivit son cours plus loin. L'enquête fut reprise en 1373 ; ici les premières pages de notre document sont effacées ou manquantes; la cause fut jugée à Aigle ; ça et là nous avons un extrait des interrogats sur les faits de juillet à septembre 1372, mentionnés sous ce nom : « une batterie en Perche » sur territoire d'Ormont, au lieu appelé à l'Entremis-des-deux-Crêts. Etant à peu près seul dans ces parages, pour traîner une pièce de bois à l'aide de son attelage, un paysan d'Ollon, Jean Moton [2], des Combes, s'était vu enlever ses bœufs, leurs enjointures, et une hache dite une détraulx. C'étaient neuf hommes d'Ormont, vêtus de gros chepons ou pourpoints, armés soit de lances ou grèpon, soit d'épieux et de fauchons. Pénétrant sur territoire d'Ollon en proférant des cris de mort, ils avaient jeté à terre Jn Moton et l'avaient maltraité cruellement à coups de pied ; le pauvre homme souffrit très longtemps des suites, portant force cata-

[1] Peut-être environ 300 francs actuels.

[2] C'est une des soixante familles éteintes à Ollon entre 1701 et 1766 du moins sous ce nom, car, en 1465, sont mentionnés dans la région de Glutière-Huémoz-Chesières Pierre *Croset alias Moulton* et Pierre *Murizier alias Moulton*.

plasmes et pansements ; ce fut son compagnon, Jn Patin, indemne (car il avait prit la fuite), qui dénonça ces agresseurs dont le principal était le métral du sgr Fs de Pontverre, Jaquet Mottier, lequel prétendait que le territoire du délit était à eux ; ceux-ci gardèrent durant un mois les bœufs, le harnachement et la hache ; les animaux furent rendus fort maigres, malingres, quasi malades. De nombreux témoins défilent à la barre. Jaquet Mottier, premier interrogé, a à répondre comme principal et dans le fait d'autrui ; comme on soupçonnait sa partialité, le tribunal le menaça d'une peine de 60 sols mauriçois qui lui serait appliquée si la suite des débats venait à prouver qu'il ne disait pas toute la vérité. Il y avait eu de sa part un semblant d'action juridique, et il n'avait relâché Moton que sous caution. Pre Voutei, d'Ormont, l'un des agresseurs, est aussi entendu comme témoin à décharge et même partie dans le fait d'autrui ; il prétend que le fait s'est passé sur territoire d'Ormont lieu dit Dessous les Molliens au Crestel de Plan Brison. On ne sait pas au juste aujourd'hui où est cet endroit. Parmi les autres témoins, tant du séquestre des 50 têtesque de l'attentat sur Moton, il y a Perr. Warpelin et Jn De Sauça, d'Arveye ; J. Dupré,de Villard, Mermet Tondoux [1], de Vers Chesière, Mermet Litiery (Glutière), Jaquet Grangier, de Panex, Jn Ravissod, de Villy, et Jn Aymonet, Mermet Dormond, Michel Ly Ogiez, Perret Qué (ou Guex ?), Rolet Godin, Raymond Evrard et Jn Bougnioz, d'Oron-Village. Nous n'avons pas le résultat du jugement. En 1373, Ormont avait, comme Villeneuve, 141 feux; Ollon tout au plus dix à douze de plus ; un dénombrement de 1378 indique 30 feux à Ormont pour les héritiers d'Aymon de Pontverre, mort en France ; 20 de Fse de la Tour, 10 de Jaquemète de Saillon.. et 10 dépendant d'Olivier et Manuel de St-Triphon. Les gens de Perche semblent avoir appartenu aux deux premières seigneuries.

* * *

En 1403, les trois alpages de Perche, Isenau et Taney sont

[1] On trouve plus tard des *Tondu dit Moret,* après l'an 1600 ; le deuxième nom est aujourd'hui seul usité.

encore la propriété des de Pontverre [1]. En tant que pâturage, Perche n'est propriété exclusive ni d'Ormont ni d'Ollon : les troupeaux de la Forclaz peuvent parcourir en liberté Ensex et Bretaye, de même que les pâtres d'Ollon avaient toute faculté de mener les leurs en Perche, sans grand empêchement de part et d'autre. Ces trois alpages étaient donc indivis : aucune portion n'est franchement déterminée ni pour les uns ni pour les autres ; il était naturel que les gens de la Forclaz et du Rosé allassent de préférence sur leur versant, comme étant le plus rapproché ; mais Ensex étant, sur le versant sud, de 8 à 10 jours plus précoce, ils ont pu y alper aussi, conjointement avec Ollon, et tous envoyaient par la suite l'ensemble de leurs vaches sur Perche, à l'herbe plus tendre et fraîche. C'est ce que démontrent clairement ces nombreux sentiers non encore effacés qui d'Ensex convergent vers ce col appelé Delézé de l'Encrenaz, qui est déjà sur Perche ou du moins sur l'arête.

Il s'est alors passé au cours du XV^e^ siècle certains événements sur lesquels nous n'avons plus les documents. La tradition dit que le château d'Aigremont, assiégé inopinément par des assaillants étrangers qui voulaient saccager et incendier le manoir aux épaisses et grossières murailles, les jeunes hommes de la Forclaz, en cohorte unie, délivrèrent héroïquement la Dame Isabeau (de Pontverre, ou de Vallèse, ou de la Tour [2], ou d'un autre nom) qu'ensuite ces jouvenceaux firent bonne escorte à la dame jusqu'à la limite de Bex, d'où, accompagnée de jeunes gens du mandement d'Ollon elle gagna un monastère ou un château, on ne sait pas exactement où, les uns disent à Saillens, Conthey ou Sion, d'autres pensent que ce fut en Savoie ou dans la vallée d'Aoste. Et qu'enfin en récompense, cette dame donna à la « Jeunesse » de la Forclaz, l'alpe de Perche avec tous les droits qui étaient d'usage à cette époque ; peut-être une des clauses paraissait-elle d'idées avancées, car

[1] D'après les recherches d'Ernest Chavannes (1821-1895), archiviste lausannois (M. et D.).

[2] Une sœur de Françoise *de la Tour*, Isabelle ou Ysabeau, avait, en secondes noces, épousé un *de Compeis*.

elle accordait aux donataires du beau sexe des droits aussi étendus et aussi imprescriptibles que ceux du sexe fort : même les jeunes filles de la Forclaz qui se marieraient hors de la vallée, y conserveraient leurs droits pour elles et leur postérité, sans pouvoir jamais les aliéner : enfin qu'une distribution charitable de denrées serait faite annuellement aux indigents, le jour de la désalpe et du départ !

C'est ce document qu'on n'a jamais pu retrouver, existe-t-il peut-être dans un cloître lointain ? L'année est inconnue, et le nom même de la bienfaitrice a été mis en doute ; en tout cas il n'a pu encore être identifié avec certitude.

Un mystère impénétrable, le silence d'une vie détachée des biens de ce monde, cachée avec Christ en Dieu, et que ne mentionne peut-être pas un seul obituaire [1], règne sur cette personnalité philanthropique.

Ces dotations n'étaient pas absolument rares au moyen âge : en 1406, Alèze de Pontverre fit à l'hôpital de Villeneuve dotation d'un pré à Noville et d'une alpe à Miex sur Vouvry ; ce pourrait être ce Tancy, mentionné en 1403.

Déjà en 1365 Ysabeau de Châlons avait fait un don au monastère des religieuses de Romont.

A une date inconnue, la maison de Savoie, dit-on, avait donné *Mayen* à la communauté de Leysin, pour services rendus ; les femmes y conservaient leurs droits comme ce fut le cas en Perche ; l'alpe contiguë d'Aï acquise aux bourgeois par des rachats successifs et à peu de chose près égale à Perche, offrait un souper à la crème le troisième dimanche d'août ; la montagne d'*En Chaude* (Villeneuve) avait été donnée à un couvent qui n'existe plus (au-dessus de Lavaux).

En 1511, le duc Charles III de Savoie fit présent à la commune des Planches, des alpages de Chamosalle et Pacot sur Montreux, à peu près grands comme Perche.

On pourrait rapprocher de celles-là la donation de Perche, à plus d'un point de vue. Toutefois jusqu'à quel point celle-ci

[1] Qui pourrait voir les obituaires de la vallée d'Aoste, Valais, Tarentaise, Savoie, Gruyère trouverait une indication. L'église de Saint-Paul, de Villeneuve, avait aussi un obituaire.

put-elle abolir sans autre forme de procès une *indivision,* nous ne le savons pas bien ; Ollon n'était pas exclu de Perche, comme la suite des événements le fera voir. Il n'y a guère que les de la Tour [1] qui aient eu les deux versants de ces montagnes. Une tradition veut aussi que les *de la Tour* aient donné le quart d'Anzeindaz à ceux d'Ollon, toutefois il n'y eut jamais que les hommes dits *de la Tour* qui eussent réellement droit à cet alpage et encore avec redevances assurées en denrées.

(*A suivre*). F. ISABEL.

L'ABBAYE DE PAYERNE

(Suite)

XVIII

C'est en 1415 que les hostilités éclatèrent définitivement entre les bourgeois d'une part, le couvent et le duc de Savoie de l'autre. Elles se déroulèrent en deux phases bien distinctes.

Le conflit éclata tout d'abord entre les bourgeois et le lieutenant de l'avoyer. La ville avait l'habitude d'élire son conseil le jour de la Saint-Jean (24 juin). Les franchises de Payerne donnaient à l'avoyer ou à son lieutenant le droit de présider à l'élection, mais elles ne rendaient pas sa présence obligatoire.

Cependant, en 1415 [1], le lieutenant Antoine Pillex, non seulement refusa d'assister à l'opération, mais il prétendit qu'elle ne pouvait pas avoir lieu sans son consentement qu'il refusa. Les bourgeois de Payerne protestèrent et en appelèrent au

[1] Une *de la Tour* (Isabelle) s'allie à un *de Vallèse* en 1349. Une autre, Catherine, morte en 1367, était alliée Pierre IV *de Gruyère ;* une autre, Françoise (morte en 1396) à un *de Pontverre.*

Une Isabelle *de Vallèse* épouse, en 1388, François *de Gruyère ;* alors commença la guerre du Valais qui dura quatre ans. Elle devint veuve de très bonne heure, et les *de Gruyère* avaient combattu encore contre le Valais dans la guerre qui éclata de nouveau dans le Haut-Valais de 1417 à 1420.

[2] A. C. V., *Nouv. titres,* 1370.